

07 B 896

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 24 DEC. 2010
	Numéro : A 14799

SARL 3C
CONSTRUCTION - CHARPENTE - COUVERTURE

Siège social 8, Chemin du Moulin - 91 350 GRIGNY
SARL au capital de 1 000 € - RCS Paris 494 748 882

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ POUR
LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ
LIMITÉE EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

(Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Septembre 2010)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ POUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

(Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Septembre 2010)

A l'Associée unique

3C Construction – Charpente - Couverture

8, rue chemin du Moulin

91 350 Grigny

Madame,

En exécution de la mission de commissariat à la transformation et de commissariat aux comptes nommé pour l'opération qui m'a été confiée en application des dispositions des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, par décision de l'associée unique en date du 10 septembre 2010, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au montant du capital social ainsi que sur la situation de la société.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés, et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle, sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport, ainsi qu'à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

- La société 3C Construction - Charpente - Couverture a notamment pour objet *l'entreprise générale de bâtiment, la charpente traditionnelle et industrielle, la couverture et la zinguerie.*
- Le capital social de la société s'établit à 1 000 € divisé en 100 parts de valeur nominale de 10 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.
- Les capitaux propres tels qu'ils apparaissent dans la situation comptable établie au 30 septembre 2010, s'élèvent à 15 867 €.

- Ramené à 12 mois d'activité, comparativement aux chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires de la société est en baisse de 30%.
En parallèle, la société a fait d'importante économie au niveau du poste *achats consommés des matières premières et autres approvisionnements* (Le ratio par rapport au CA HT est passé de 46% au 31/12/2009 à 24% au 30/6/2010).
Les autres postes de charges d'exploitation ont suivi l'érosion du chiffre d'affaires.
Du fait de ces économies, le résultat d'exploitation sur 6 mois d'activité de 2010 s'établit à 7 921 € contre 9 326 € sur 12 mois d'activités en 2009.
- La trésorerie nette de la société est restée toujours tendue avec un découvert chronique avoisinant les 8 000 €. En parallèle, la créance nette client est passée de 21 430 € au 31/12/2009 à 83 543 € au 30/6/2010.
Il est cependant à préciser qu'à cette date, les actifs réalisables à court terme couvrent bien les dettes à court terme.

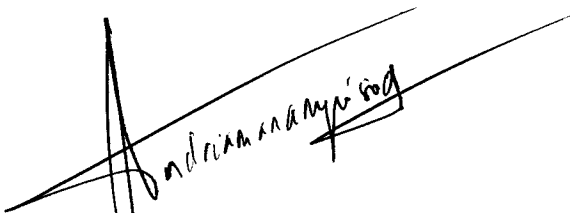
Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société appelle, de ma part l'observation suivante :

- Une dépréciation significative constatée sur les créances clients - en hausse significative malgré la baisse du chiffre d'affaire sur l'exercice – accompagnée d'une situation de trésorerie régulièrement déficitaire pourraient constituer des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de votre société.

Cependant, sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égale au montant du capital social.

Enfin, il est à préciser qu'aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Fait à Lieusaint,
Le, 20 septembre 2010



Le Commissaire aux comptes et à la transformation
Solo Rasamoelina ANDRIAMANAMPISOA